

Recommandations concernant le Covid 19

Sésame Autisme Franche-Comté

Table des matières

1.	Préambule	4
2.	Ce que vous devez savoir sur le Covid-19.....	5
	Qu'est-ce que le CORONAVIRUS 2019 -nCoV ?	5
	Quels sont les modes de transmission ?	5
	Le virus circule-t-il dans l'air ?	5
	Combien de temps le Covid-19 peut-il vivre sur une surface ?	5
	Quel est le délai d'incubation de la maladie ?	5
	Quels sont les premiers symptômes ?	6
	Vous avez des questions sur le coronavirus ?.....	6
3.	Les gestes et mesures de prévention.....	7
	Les gestes barrières.....	7
	Entretien des locaux.....	7
	Aération des locaux.....	8
	Maintenir des distantes	8
	Limiter les brassages	8
	Hygiènes des véhicules	8
	Climatisation.....	8
	Autres mesures de protection.....	8
4.	Politique de test virologique.....	9
	Concernant les usagers	9
	Concernant les professionnels	9
5.	Recommandations particulières concernant les usagers	10
	Suivi de santé.....	10
	Alerte concernant certains symptômes	10
	Détecter les sujets potentiellement porteurs lors de retour dans les établissements	10
	Lavage des mains usagers.....	10
	Port du masque	11
	La protection lors des troubles du comportement	11
6.	Recommandations particulières concernant les professionnels.....	12
	Le risque de contamination par les professionnels.....	12
	Les professionnels potentiellement à risques	12
	Organisation du temps de travail	13

La tenue de travail.....	13
Doctrine concernant les masques de protection	14
7. Isolement des patients COVID-19 V1	15
8. Les activités et la vie des établissements.....	16
L'activité des établissements	16
Les visiteurs	16
Visite des aidants familiaux	16
Les activités.....	16
Les sorties et activités	16
Organisation des repas	17
Tenue des usagers.....	17
Concernant l'organisation des transports.....	17
Organisation des établissements	18
Plan de sécurisation de la reprise d'activité	18
Prévoir à 2 mois.....	18
Circulation dans l'établissement	18
Recommandations particulières dans le cadre du confinement	18
9. Gestion d'un cas de Covid 19	19
Un processus d'isolement simple mais robuste à mettre en œuvre	19
Découverte d'un cas possible et mise en isolement (Cf. logigramme)	19
Entrer dans la zone d'un « cas possible »	20
Entretien, désinfection, gestion des déchets	20
Transport d'un « cas possible »	22
Stratégie d'isolement à Sésame Autisme Franche-Comté.....	23
Quelle conduite à tenir si des cas groupés apparaissent ?	23
10. Annexes	24
Port du masque	24
Conduite à tenir – Symptôme évocateur	25

1. Préambule

Durant cette période de crise épidémique nous assurerons dans la mesure du possible le maintien de toutes les modalités d'accueil afin d'assurer l'accompagnement médico-social des usagers et des familles de Sésame Autisme Franche-Comté. Pour permettre cela nous déployons une série de mesure récapitulées dans ce document.

Attendu les risques de certains de nos usagers de développer une forme grave de Covid 19, attendu la difficulté de beaucoup de nos usagers à accepter des soins, attendu pour finir notre devoir de protection des professionnels, usagers et familles, Sésame Autisme Franche-Comté s'inscrit dans la lutte contre la Covid 19. Dans le même, nous devons défendre le maintien de nos activités et services aux personnes, nous devons également continuer de défendre les droits et liberté.

Ainsi notre lutte s'organise autour de trois principes structurent la ligne directrice :

- > Respect des droits et liberté des personnes
- > Maintien des projets d'accompagnement et de la qualité de la vie et de l'accompagnement dans les établissements.
- > Sécurité de chacun

2. Ce que vous devez savoir sur le Covid-19

Qu'est-ce que le CORONAVIRUS 2019 -nCoV ?

Les Coronavirus sont une grande famille de virus, qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume (certains virus saisonniers sont des Coronavirus) à des pathologies plus sévères comme le MERS-COV ou le SRAS.

Le virus identifié en janvier 2020 en Chine est un nouveau Coronavirus. La maladie provoquée par ce Coronavirus a été nommée SARS-CoV-2. par l'Organisation mondiale de la Santé - OMS.

Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale du COVID-19 de pandémie ; c'est-à-dire que l'épidémie est désormais mondiale.

Quels sont les modes de transmission ?

La maladie se transmet par les gouttelettes (sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux). On considère donc qu'un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou une discussion en l'absence de mesures de protection. Un des autres vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées.

C'est donc pourquoi les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale sont indispensables pour se protéger de la maladie.

Le virus circule-t-il dans l'air ?

Non. Le coronavirus responsable du COVID-19 se transmet par les gouttelettes, qui sont les sécrétions respiratoires qu'on émet quand on tousse, qu'on éternue où qu'on parle. Le virus ne circule pas dans l'air mais peut atteindre une personne à proximité (<1 mètre) ou se fixer sur une surface souillée par les gouttelettes, comme les mains ou les mouchoirs. C'est pour cela qu'il est important de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale.

Combien de temps le Covid-19 peut-il vivre sur une surface ?

Dans des conditions propices à sa survie, le virus pourrait survivre, sous forme de traces, plusieurs jours sur une surface. Toutefois, ce n'est pas parce qu'un peu de virus survit que cela est suffisant pour contaminer une personne qui toucherait cette surface. En effet, au bout de quelques heures, la grande majorité du virus meurt et n'est probablement plus contagieux. Pour rappel, la grande transmissibilité du coronavirus COVID-19 n'est pas liée à sa survie sur les surfaces, mais à sa transmission quand on tousse, qu'on éternue, qu'on discute ou par les gouttelettes expulsées et transmises par les mains. C'est pour cela qu'il est important de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale.

Quel est le délai d'incubation de la maladie ?

Le délai d'incubation, période entre la contamination et l'apparition des premiers symptômes. Le délai d'incubation du coronavirus COVID-19 est de 3 à 5 jours en général, il peut toutefois

s'étendre jusqu'à 14 jours. Pendant cette période, le sujet peut être contagieux : il peut être porteur du virus avant l'apparition des symptômes ou à l'apparition de signaux faibles.

Quels sont les premiers symptômes ?

Symptômes similaires à la grippe : température supérieure à 37,8°C, toux, difficulté à respirer, douleurs musculaires ou fatigue. Période d'incubation du coronavirus = 14 jours.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique informatique : **0800 130 000** (appel gratuit)

<http://solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus>

3. Les gestes et mesures de prévention

Notre doctrine de lutte contre le Virus est simple :

- > Tout mettre en place pour que le Virus ne rentre pas dans les établissements. Cela passe par les gestes barrières, l'autocontrôle (de sa santé) et l'autodiscipline. Les professionnels demeurent les principaux vecteurs du virus.
- > Protéger et assurer l'accompagnement de nos usagers qui sont des personnes fragiles.
- > Assurer la protection des professionnels.
- > Si un cas de Covid 19 se manifeste : réactivité et isolement le plus important possible.

Les gestes barrières

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande d'adopter une série de « gestes barrières », tels que l'application scrupuleuse des règles d'hygiène de base :

- > Se laver les mains très régulièrement (avec une solution hydro alcoolique ou du savon et de l'eau)
- > Eternuer ou tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs jetables, aérer les pièces et évitez tout contact étroit avec des personnes malades.
- > Eviter de se toucher le visage, particulièrement les yeux, le nez, la bouche
- > Eviter de serrer la main ou de faire la bise à vos collaborateurs.
- > Eviter les contacts proches en maintenant une distance d'au moins un mètre avec d'autres personnes, surtout si elles toussent ou éternuent.
- > Concernant les surfaces inertes susceptibles de contenir des germes, comme un smartphone ou une poignée de porte, utiliser un détergent désinfectant.

En ce qui concerne les moyens mis en œuvre par l'Association, des solutions hydro alcooliques, des gants, des sur blouses et des masques seront mis à votre disposition sur les sites et seront distribués au cas par cas, en cas de nécessité, par le responsable de chaque site.

Entretien des locaux

Nous contrôlerons le suivi des procédures d'entretien des surfaces et du linge en vigueur. En complément nous demandons les actions suivantes :

- > Désinfecter les surfaces et les surfaces de contact toutes les 4 heures avec un désinfectant de surface.
- > Le ménage doit être effectué chaque jour de préférence le matin.
- > En complément des gestes barrières, réfléchir à une logique de « compartiment » à l'intérieur même des établissements pour limiter la contagion du virus en cas d'épidémie en interne.
- > Les pièces qui ont été utilisées doivent faire l'objet d'un bionettoyage avant la rentrée d'un groupe de professionnels et d'usagers.
- > Attention à l'entretien écrans : téléphones portables +++ (la 3ème main !), tablettes, claviers ordinateurs....

Aération des locaux

Concernant l'aération, la faire pendant 10 minutes avant l'arrivée des usagers, à leur départ et dans la journée dès que possible. Aérer l'ensemble des espaces.

Maintenir des distantes

Merci de limiter les regroupements dans les établissements et de maintenir les distances interpersonnelles supérieures à 1 mètre. Dans tous les espaces. Si cela n'est pas tenue, marquer au sol par exemple les distances entre les chaises et les canapés.

Il faut impérativement limiter le nombre de personnes présentes dans la même pièce. Si les mesures ne sont pas respectées : marquage au sol + jauge indiquée sur chaque porte de salle.

Limiter les brassages

Pour rappel - d'une manière générale, l'organisation doit éviter au maximum les « brassages » d'usagers et professionnels. Il est important de définir des groupes fixes : professionnels et usagers tout au long de la journée, des transports, des repas en passant par les activités. Limiter les relations inter groupes autant que possible. Les personnes sont fixées dans la mesure du possible à un espace défini. Les espaces partagés doivent être nettoyés entre les passages de chaque groupe. Les repas pris au sein de chaque groupe fixe.

Cette mesure peut être ajustée dans le cadre d'établissement avec hébergement en mode confinement.

Les groupes d'usagers ou les usagers les plus fragiles doivent bénéficier de mesures de protections renforcées.

Hygiènes des véhicules

Pour chaque transport utiliser une housse de protection jetable pour le siège « conducteur » et le siège « passager ». Nettoyage des surfaces de contact du véhicule avec un nettoyant virucide ; après chaque trajet.

Climatisation

Suspension de l'utilisation des dispositifs de climatisation jusqu'à nouvel ordre. A l'exception de la climatisation de la salle du serveur informatique de La Maison de Sésame, et des climatisations des véhicules si le conducteur est seul. Les systèmes de climatisation constituent des vecteurs probables du virus.

La climatisation de l'IME Les Grands Bois peut être utilisée si une seule personne est dans la pièce ou alors en l'absence de personnes dans la pièce.

Autres mesures de protection

Avant tout accueil d'usager dans l'établissement, ou prise en charge au domicile : questionnaire téléphonique (cf. annexes) en amont par l'IDE ou un éducateur particulièrement pour les accueils de jours et/ou d'internat de semaine.

4. Politique de test virologique

Les tests constituent un outil essentiel de diagnostique mais aussi et surtout de prévention. Il peut être trop tard à l'échelle de nos établissements si nous attendons l'apparition des symptômes pour tester. Pour rappel nos établissements présentent une densité importante de population et donc à ce titre présente un risque. Sur un autre plan une part importante des cas de Covid 19 + sont asymptomatiques. Toute chose égale par ailleurs cela signifie que le virus plus circuler de manière importante dans l'établissement avant d'être visible.

Sur un autre plan les tests se font sur proposition de l'établissement et/ou à la demande des personnes. Concernant les usagers, les intolérants et/ou refus des tests doivent être strictement respectés.

Concernant les usagers

Test virologique PCR :

- > En cas de situations à risques ou de symptômes (cas contact, symptômes grippaux, ...)
- > Pour les accueils temporaires ou les nouvelles admissions : dans les 72 heures avant le retour dans l'établissement)
- > De manière régulière à la demande du représentant légal et sur proposition de l'établissement.
- > En cas de participation à un regroupement familial significatif

Des aménagements seront proposés et prévus en cas de difficulté de l'utilisateur à accepter les tests PCR.

Concernant les professionnels

Test virologique PCR :

- > En cas de situations à risques ou de symptômes (cas contact, symptômes grippaux, ...)
- > En cas de séjour de congés supérieur ou égal à 5 jours (dans les 72 heures avant le retour dans l'établissement ou le jour même)
- > En cas de participation à un regroupement familial significatif

5. Recommandations particulières concernant les usagers

Suivi de santé

Un suivi renforcé de l'état de santé pour l'ensemble des usagers sera déployé (prise de température deux fois par jour pour l'ensemble des usagers et observation des symptômes grippaux). En cas de température supérieure à 37,8 ° (en cas de mesure positive vérification de la température avec un thermomètre auriculaire) orienter l'utilisateur vers l'espace de confinement. Informer le cadre direct qui contactera le médecin coordinateur pour connaître la marche à suivre (prise de contact avec les représentants légaux puis éventuellement le 15).

Alerte concernant certains symptômes

Les résidents sont immédiatement isolés (Cf. procédure plus loin) si on observe certains symptômes

- > Conjonctivite, nez qui coule
- > Fièvre : Supérieur à 37,8°
- > Toux sèche

Si un résident présente de la fatigue ou un comportement inhabituel = Surveillance ++++ et mise à l'écart lors des activités, respect des gestes barrières, ...

Détecter les sujets potentiellement porteurs lors de retour dans les établissements

Un questionnaire médical sera proposé à chaque famille avant chaque prise en charge de leur enfant pour évaluer les risques de contaminations au Covid 19.

Lavage des mains usagers

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable.

A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le Contrôle étroit d'un professionnel.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- > A l'arrivée ;
- > Avant de rentrer en salle d'activité
- > Après chaque sortie extérieure
- > Avant et après chaque repas ;
- > Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- > Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- > Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- > Le soir avant de rentrer Chez soi.

Les échanges manuels d'objets doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

Port du masque

Le port du masque tissu par les résidents de plus de 11 ans doit être proposé, notamment durant les moments de prise en charge au cours desquels l'adoption de la distanciation physique n'est pas possible.

La protection lors des troubles du comportement

Lors de la gestion des troubles du comportement d'usagers pas des professionnels nous préconisons l'emploi de masques et de gants. Selon les établissements il peut être proposé aux professionnels l'utilisation d'une sur blouse (pas nécessairement adaptée à toutes les situations).

6. Recommandations particulières concernant les professionnels

Le risque de contamination par les professionnels

Il est demandé aux professionnels de surveiller attentivement leur état de santé, et d'être vigilants en cas de température (nous recommandons au moins deux prises de température quotidienne) et plus largement de symptômes grippaux. De respecter l'ensemble des règles d'hygiène autour desquelles nous avons déjà communiqué. Eviter les contacts physiques notamment lors des salutations quotidiennes (bises, poignées de main,).

Les professionnels doivent informer leur employeur si :

- > Il a été en contact d'un cas confirmé de Covid-19
- > Il a été en contact avec une personne présentant un syndrome grippal

Il sera alors proposé des aménagements/mesures. Pour ce faire, nous respecterons scrupuleusement le logigramme proposé par le CPIAS, ainsi il pourra être demandé à certains professionnels de porter des dispositifs de protection. Une note sera établie pour chaque professionnel devant adopter des règles d'hygiènes particulières.

Les professionnels potentiellement à risques

Plusieurs professionnels présentent des risques dans ce contexte épidémique. Nous les invitons à consulter leur médecin traitant. Le Haut conseil de la santé publique (HCSP) considère que les personnes à risques de développer une forme grave d'infection à SARS-CoV-2 sont les suivantes. :

- > Patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV
- > Les malades atteints de cirrhose au stade B au moins
- > Les patients aux antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle, ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque ;
- > Les diabétiques insulinodépendants ou présentant des complications secondaires à leur pathologie (micro ou macro-angiopathie) ;
- > Les insuffisants respiratoires chroniques sous oxygénothérapie ou asthme ou mucoviscidose ou toute pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- > Les personnes avec une immunodépression :
 - o Médicamenteuses : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive,
 - o Infection à VIH non contrôlé avec des CD4 <200/mn³
 - o Consécutives à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
 - o Atteint d'hémopathie maligne en cours de traitement,
 - o Présentant un cancer métastaté.
- > Les femmes enceintes à partir du 3e trimestre
- > Les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40kg/m² : par analogie avec la grippe A(H1N1))

Organisation du temps de travail

Nous préconisons le télétravail quand celui-ci est possible. Lorsque ce que celui-ci n'est pas possible nous préconisons aux cadres de placer en temps de travail à domicile les professionnels lors de leurs temps de préparation et de réunion non utilisés dans la semaine.

Tous les salariés pour lesquels les contacts physiques avec les usagers ou les autres professionnels ne sont pas obligatoires : mesure s'isolement à l'intérieur des établissements (ex. lingères, secrétaires, ...).

Les réunions doivent réunir peu de personnes sur un temps inférieur à 1h00. Les professionnels doivent être espacés d'au moins 1m50.

Privilégiez les réunions via Teams.

La tenue de travail

Dans le contexte épidémique du Covid 19 et pour les professionnels éducatifs, médicaux et paramédicaux.

Caractéristiques :

- > La tenue est adaptée à l'activité pratiquée : blouse OU tunique/pantalon OU tenue dédiée (teeshirt/pantalon).
- > L'Association fournira le « haut » pour l'ensemble des salariés.
- > Une dotation d'un montant unique de 60 € TTC permettra l'achat complémentaire de la blouse ou du pantalon. L'achat peut être effectué par l'établissement (« Pantalon médical » ou « Blouse » en deux exemplaires) ou par le salarié directement (virement des 60 €).
- > Les manches courtes seront privilégiées pour permettre une bonne technique d'hygiène des mains.
- > Facilement nettoyables, confortables et ergonomiques.
- > La tenue est revêtue à la prise de poste et ôtée en fin de journée.
- > La tenue est changée chaque jour et chaque fois qu'elle est souillée.

Matière :

- > Privilégier un mélange polyester coton (le plus souvent 65% ;35%) pour faciliter l'entretien de ce textile.
- > Autorisant un lavage à haute température (60°) ou à plus faible température avec produit désinfectant.

Gestion :

- > Individuelle :
 - Une hygiène des mains est réalisée avant d'enfiler la tenue et après l'avoir retirée.
 - Le stockage dans les poches est limité au strict minimum.
 - Les effets personnels (foulards et vêtements civils (gilets, ...) par-dessus ou dépassant de la tenue professionnelle sont à proscrire.
- > Institutionnelle :

- La tenue est stockée dans un endroit propre, sec et à l'abri de toute contamination.
- Les habits professionnels peuvent être lavés par l'établissement.

Doctrine concernant les masques de protection

L'ensemble des salariés devra porter un masque dès son entrée dans l'établissement. Masque Chir ou FFP1 selon les recommandations en vigueur.

7. Isolement des patients COVID-19 V1

Cf. fiche.

8. Les activités et la vie des établissements

L'activité des établissements

Les visiteurs

Les visiteurs ne sont plus acceptés dans les établissements. A l'exception des soins paramédicaux et médicaux indispensables. Du prestataire « Restauration » et des livraisons indispensables au fonctionnement de l'établissement. Les marchandises seront dans la mesure du possible déposées à l'entrée de l'établissement. La direction pourra donner des autorisations d'entrée en cas de force majeure. Les professionnels, en contact éventuel avec le livreur, doivent porter un masque chirurgical. Un registre de visiteurs est mis en place.

Visite des aidants familiaux

La visite des aidants familiaux aux résidents est possible (et plus largement des temps partagés). Les visites sont encadrées par une procédure définie au niveau des foyers.

Les activités

Les sorties et activités

Les sorties collectives d'établissement sont autorisées sous condition. D'une manière générale toutes les activités doivent être soumises à validation du cadre direct et du médecin coordinateur.

Extérieur

Privilégier les activités organisées à l'extérieur dès que la météo le permet. Les seules sorties extérieures de type activité physique dans la limite de deux usagers sont possibles et sur avis médical. Toutes autres sorties à l'extérieur de l'établissement ne sont pas possibles.

Intérieur

Supprimer tous les supports d'activités/jeux non lavables.

Particulièrement pour les enfants, et dans l'esprit ces règles s'appliquent aussi pour les adultes. Constituer pour chaque jour des bacs de jeux et jouets en nombre réduit et les changer chaque jour, ce qui permet le lavage et maintient l'intérêt des enfants ; ou bien un bac de jeux de même couleur attribués à chaque enfant.

Certaines activités sont à privilégier car elles permettent de laisser de l'espace entre usagers.

Conserver des jeux de création (peinture, dessins, coloriages) mais afin d'éviter le partage de crayons et autres petits matériels prévoir un sac de matériel pour chaque usager et/ou désinfecter le matériel après chaque utilisation.

Pour délimiter des espaces, il est possible de mettre des marquages au sol où chacun aura sa place, mais également d'organiser le mobilier des salles d'activités. Le maintien des mesures de distanciation est un impératif.

Limiter ou supprimer les temps d'écran qui se sont peut-être allongés en temps de confinement au domicile des parents.

Organisation des repas

Installer à table les usagers avec une certaine distance entre eux en veillant à ce qu'ils ne partagent pas leurs aliments ; éventuellement si nécessaire organiser deux services. Ou organiser la prise des repas dans les unités de vie/salles d'activités. Pas plus de deux personnes par table de 4. Limiter également le nombre de personnes par salle.

Si un usager doit être aidé pour son repas, se mettre sur le côté et pas en face à face.

Laver ou faire laver les mains des usagers avant après repas. Les serviettes de table et bavoirs individuels sont lavés chaque jour même s'ils ne sont pas tâchés.

Le port du masque durant les repas doit être recherché.

Tenue des usagers

Une tenue spécifique pour l'enfant dans le cadre des accueils de jour ? Pas obligatoire, nécessite l'accord des parents pour la rotation du linge ; mais peut se concevoir dans le cadre de l'accueil. Idem dans le cas de l'internat de semaine.

Concernant les résidents nous préconisons de laver l'intégralité des vêtements de la valise au moment de l'entrée dans l'établissement.

Dans les casiers, il faudra éviter les portes manteaux où les vêtements se touchent.

Concernant l'organisation des transports

Les recommandations générales pour les transports restent en vigueur :

- > L'accompagnement des usagers doit être organisé afin d'éviter les regroupements entre adultes et élèves à l'entrée du véhicule (ex. car, bus, minibus, etc.), quelle que soit sa capacité en nombre de voyageurs.
- > Une distance physique d'au moins 1 mètre n'est plus recommandée entre les usagers ou entre groupe à l'intérieur du moyen de transport. Il convient de veiller à ne pas mélanger les groupes constitués entre eux dans les transports (des dérogations seront possibles tant que nous sommes en zone départementale verte)
- > Les personnels en contact avec les usagers empruntant les transports doivent porter un masque.
- > Les personnes accompagnées doivent également porter un masque, sauf lorsqu'elles ne sont pas en mesure de le tolérer. Toute dérogation à l'obligation de port du masque devra faire l'objet d'un certificat médical. Dans ce cas, l'ensemble des mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus devront être mises en œuvre.
- > Les responsables du transport veillent à fournir du gel hydro-alcoolique en quantité suffisante aux accompagnateurs chargés de le distribuer aux enfants pour un lavage des mains avant et après la prise des transports sous l'étroite surveillance d'un adulte, en l'absence de point d'eau et de savon. Ils s'assurent également que les conducteurs disposent du matériel nécessaire aux actions de nettoyage/désinfection de proximité (volant, levier de vitesse, ceinture de sécurité, etc.).

Organisation des établissements

D'une manière générale, sur indication médicale, nous inviterons les familles à maintenir au domicile parental les usagers les plus fragiles

Plan de sécurisation de la reprise d'activité

Cf. Plan

Prévoir à 2 mois...

Vérifier le plan de continuité des activités : stock denrées alimentaires, eau, médicaments, équipements de protection individuelle pour 15 jours. La doctrine est d'anticiper et de gérer les stocks des denrées stratégiques sur 15 jours.

Circulation dans l'établissement

Pour chaque établissement, un circuit des professionnels et un circuit des usagers devront être établis. L'enjeu étant de favoriser la création de « zones propres », et d'éviter les croisements et brassage des personnes.

Recommandations particulières dans le cadre du confinement

De manière générale, le protocole sanitaire en vigueur sera reconduit, il est disponible sur le site de l'Association.

Des mesures complémentaires seront prises :

- > Evaluer l'ensemble des programmes d'activités pour les rendre compatibles avec le confinement. Cet ajustement ne doit pas se traduire par un repli sur l'établissement. Par exemple, dans ce contexte, nous devons soutenir les activités physiques extérieures, plus largement soutenir la continuité des projets personnalisés.
- > Limiter l'accès à l'unité MAS de La Maison de Sésame pour protéger les plus fragiles.
- > Fermer l'accès aux unités de vie pour les usagers (2 à 3 usagers) de l'accueil de jour de La Maison de Sésame durant les temps du quotidien. Le brassage est toléré durant des temps d'activité choisis.
- > Pour l'ensemble des EAM/MAS : encourager les parents à des départs en weekend une semaine sur deux pour limiter les brassages.
- > Renforcer la sensibilisation de chacun aux gestes barrières et la veille sanitaire (repérage des symptômes). Appel au respect strict des mesures de confinement.
- > Promouvoir la politique de test. Ne pas attendre les symptômes pour tester ! Dans le respect des personnes et de leur tolérance aux tests.
- > Concernant les interventions à domicile : maintien sauf celles qui peuvent se faire à distance (un protocole spécifique est en cours de rédaction).

9. Gestion d'un cas de Covid 19

Un processus d'isolement simple mais robuste à mettre en œuvre

La doctrine des autorités fixe que la prise en charge des cas suspects et confirmés ne présentant pas de critères de gravité doit être assurée en priorité au sein des structures médico-sociales pour les personnes qui y résident ou à domicile afin de ne pas saturer les établissements de santé.

Seuls les patients présentant des formes sévères et critiques sont pris en charge dans les établissements de santé habilités Covid-19. La décision de transfert vers un établissement de santé ne peut être prise que par un médecin du SAMU centre 15.

Les patients suspects ne présentant pas de critère de gravité, doivent faire l'objet sans attendre de mesures d'isolement et de protection. Il convient d'identifier au sein de chaque Etablissement ou au niveau de l'Association un secteur dédié à la prise en charge du Covid-19 en chambre individuelle avec limitation des contacts et mise en œuvre des mesures de protection recommandées pour tous les professionnels en contact avec eux (respect de l'hygiène des mains, aération de la chambre et application stricte de l'ensemble des mesures barrières listées). Les principes suivants doivent être appliqués :

- > Seules les interventions indispensables sont maintenues ;
- > Mise en œuvre drastique des mesures d'hygiène : hygiène des mains, aération de la chambre, application stricte des mesures barrières ;
- > Les consignes de nettoyage des locaux fréquentés.

Découverte d'un cas possible et mise en isolement (Cf. logigramme)

Si un cas présentant une symptomatologie grippale devait se présenter dans les établissements, la première mesure consiste à isoler la personne soit dans sa chambre soit dans le lieu d'une pièce d'isolement prévue à cet effet (Cf. Logigramme).

Entrer dans la zone d'un « cas possible »

Avant d'entrer dans la chambre du patient « cas possible »

- Couvrir les cheveux d'une coiffe ;
- Placer l'appareil de protection respiratoire (masque FFP2) ;
- Vérifier son étanchéité par un test d'ajustement (fit-check) ;

Entrer dans la chambre

- Enfiler une sur blouse à usage unique ou une blouse pouvant supporter l'arrachement par un résident sujet à troubles du comportement
- Porter un tablier plastique à usage unique en cas de soins à risque mouillant ;
- Mettre systématiquement des lunettes de protection ;
- Réaliser un geste d'hygiène des mains par friction avec une solution hydro-alcoolique ;
- Enfiler des gants non stériles à usage unique si nécessaire : situations de contact ou de risque de contact avec du sang, des liquides biologiques, une muqueuse ou la peau lésée.



Procédure de sortie de la chambre du patient « cas possible »

- > Dans la chambre :
 - Enlever les gants ;
 - Enlever la sur blouse ;
 - Se frictionner les mains avec un soluté hydro-alcoolique ;
- > Après être sorti de la chambre : -
 - Retirer l'appareil de protection respiratoire (masque FFP2), la coiffe et les lunettes en dehors de l'atmosphère contaminée (la chambre ou le box)
 - Se frictionner les mains avec un soluté hydro-alcoolique.

Tous les matériels jetables seront alors placés dans un conteneur à déchets contaminés, et éliminés suivant la filière des DASRI.

Entretien, désinfection, gestion des déchets

Il n'y a pas lieu de prendre des mesures particulières pour une personne qui n'a pas déclaré de symptômes, à part l'aération de la chambre.

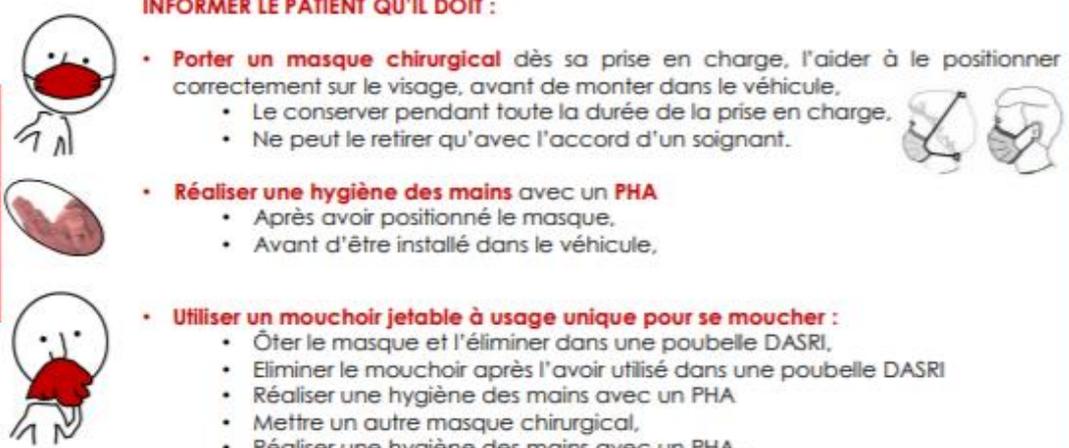
Par contre pour intervenir dans le studio ou la chambre d'un cas confirmé :

- > Respecter si possible un temps de latence d'au moins 3h entre la prise en charge des draps et du linge et le bio nettoyage des sols et surfaces ;
- > Equiper le personnel en charge du linge et des draps avec port d'une sur blouse à usage unique (uu), de gants non stériles à UU, de lunettes de protection et d'un masque de protection respiratoire de type ffp2 ;
- > Respecter les procédures suivantes pour la prise en charge du linge et des draps :
 - Ne pas secouer les draps et le linge,
 - Ne pas plaquer les draps et le linge contre soi ;
- > Pour la gestion du linge et des draps dans un studio :
 - Transporter les draps et le linge à laver dans la machine à laver le linge sans dépose intermédiaire ;
 - Laver les draps et le linge d'un patient confirmé dans une machine à laver avec un détergent habituel et un cycle à 60 degrés minimum pendant 30 min au minimum ;
 - Eliminer directement les EPI à usage unique après usage dans un sac étanche fermé hermétiquement. A éliminer dans une filière DASRI (en retirant le masque FFP2 et les lunettes après la sortie du studio) ;
 - Eliminer le masque FFP2 dans un sac étanche fermé hermétiquement. A éliminer dans une filière DASRI sans manipulation ;
 - Nettoyer à l'eau puis désinfecter les lunettes de protection avec un produit détergent-désinfectant virucide si non à UU ;
- > Pour la gestion du linge et des draps dans une chambre d'hospitalisation
 - Préférer le linge et draps à usage unique et les éliminer dans la filière DASRI
 - Déposer les draps et le linge dans un sac hydrosoluble selon la filière et les procédures internes de l'établissement en cas d'utilisation de linge et draps réutilisables ;
 - Eliminer directement les EPI à usage unique après usage dans la filière DASRI avant de sortir de la chambre (en retirant le masque FFP2 et les lunettes après la sortie de la chambre) ;
 - Eliminer le masque FFP2 dans la filière DASRI ;
 - Nettoyer à l'eau puis désinfecter les lunettes de protection avec un produit détergent-désinfectant virucide si non à UU.
- > Equiper les personnels en charge du bio nettoyage des sols et des surfaces avec port d'une sur blouse à UU, de gants de ménage (le port de masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire du fait de l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces dès lors que les précautions ci-dessous sont respectées)
- > Respecter la procédure suivante pour le bio nettoyage des sols et surfaces :
 - Ne pas utiliser un aspirateur pour le nettoyage des sols ;
 - Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à UU imprégné d'un produit détergent ; rincer à l'eau du réseau avec un autre bandeau de lavage à UU ;
 - Laisser sécher ;
 - Puis désinfecter les sols et surfaces

- Pour un studio, à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) avec un bandeau de lavage à UU différent des deux précédents ;
- Éliminer les bandeaux dans la filière DASRI.

Transport d'un « cas possible »

Même procédure et équipement que pour l'entrée dans la chambre. Concernant la procédure de nettoyage du véhicule (CPIAS). Nettoyer toutes les surfaces du véhicule du plus propre au plus sale et de l'intérieur vers l'extérieur avec des lavettes à usage unique imprégnées de la solution nettoyante/désinfectante habituelle. Sont éligibles les produits conformes à la norme NF EN 14476. Le nettoyage se fait en tenue.

LE PROFESSIONNEL	 <p>AVANT TOUT CONTACT AVEC LE PATIENT, SE PROTÉGER AVEC UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter un masque chirurgical, le positionner correctement sur le visage, le garder pendant toute la durée de la prise en charge du patient, ne pas toucher le masque une fois positionné, • Mettre une surl blouse à manches longues à usage-unique et la garder pendant toute la durée de la prise en charge, • Porter une coiffe à usage-unique • Porter des lunettes de protection réutilisable après désinfection <p>APRÈS LA PRISE EN CHARGE DU PATIENT, SE PROTÉGER :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retirer les gants & la surblouse et éliminer les EPI dans les DASRI • Se désinfecter les mains avec un produit hydro-alcoolique (PHA) • Retirer la coiffe, les lunettes puis le masque et éliminer l'EPI dans les DASRI • Se désinfecter les mains (PHA)
LE PATIENT	<p>INFORMER LE PATIENT QU'IL DOIT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter un masque chirurgical dès sa prise en charge, l'aider à le positionner correctement sur le visage, avant de monter dans le véhicule, <ul style="list-style-type: none"> • Le conserver pendant toute la durée de la prise en charge, • Ne peut le retirer qu'avec l'accord d'un soignant. • Réaliser une hygiène des mains avec un PHA <ul style="list-style-type: none"> • Après avoir positionné le masque, • Avant d'être installé dans le véhicule, • Utiliser un mouchoir jetable à usage unique pour se moucher : <ul style="list-style-type: none"> • Ôter le masque et l'éliminer dans une poubelle DASRI, • Eliminer le mouchoir après l'avoir utilisé dans une poubelle DASRI • Réaliser une hygiène des mains avec un PHA • Mettre un autre masque chirurgical, • Réaliser une hygiène des mains avec un PHA. 

Modalités d'entretien du véhicule sanitaire après avoir déposé le patient

LES ETAPES	LA PROCEDURE D'ENTRETIEN
<ol style="list-style-type: none"> 1. Porter les EPI pendant la durée de l'entretien 2. Aérer le véhicule et éliminer les déchets 3. Réaliser l'entretien 4. Éliminer les EPI à la fin de l'entretien dans une poubelle DASRI 5. Se désinfecter les mains avec un PHA à l'issue de l'entretien 6. Reconditionner le véhicule et tracer l'entretien réalisé 	<p>Nettoyer toutes les surfaces du véhicule du plus propre au plus sale et de l'intérieur vers l'extérieur avec des lavettes à usage unique imprégnées de la solution nettoyante/désinfectante habituelle. Sont éligibles les produits conformes à la norme NF EN 14476</p>

Stratégie d'isolement à Sésame Autisme Franche-Comté

Pour les FAM/MAS, la chambre du résident est l'espace d'isolement pour l'ensemble des cas suspects et avérés.

Concernant, les IME et le SAJ un espace est dédié au confinement.

Ces espaces répondent à différentes contraintes

- > Une zone de confinement (ne se limitant pas à une chambre) libre de tout matériel superflu, préparée et dédiée avec téléphone
- > Un thermomètre sans contact ou à usage unique
- > Des sets d'équipement de protection individuelle pré-positionnés

Chaque professionnel recevra une formation et les équipements *ad hoc*.

Nous prenons en compte la dimension comportementale de nos résidents pouvant nous conduire à recourir à des outils/techniques de contention. De manière préventive nous équiperons les espaces d'isolement.

Quelle conduite à tenir si des cas groupés apparaissent ?

Le référent « épidémie Covid 19 », en lien avec le médecin de l'établissement coordonne l'investigation de l'épidémie :

- > Identification des cas au sein de la structure, période d'incubation, durée du confinement, analyses biologiques à réaliser ;
- > Recherche du cas index ou « patient zéro » ;
- > Définition des personnes à risque ;
- > Courbe épidémique (professionnels, résidents) ;
- > Localisation géographique des cas. Un signalement doit être effectué sur le portail national des signalements.

Une procédure spéciale de l'ARS est dédiée aux cas groupés. En cas de difficulté à maîtriser l'épisode infectieux, le CPIas ou, le cas échéant, l'équipe mobile d'hygiène, peuvent être sollicités.

10. Annexes

Port du masque



Covid-19 - prévention de la transmission croisée en EMS Bonnes pratiques du port du masque - MAJ 03/03/2020

Pourquoi porter un masque ?

Pour prévenir la transmission croisée gouttelette.



Quel type de masque ?

Le masque chirurgical (**norme EN 14683**).

Qui porte un masque chirurgical ?

➤ **Les sujets symptomatiques ou à risque, pour éviter de transmettre des gouttelettes potentiellement infectieuses :**

- 1 Toute personne, patient ou professionnel de santé présentant des signes d'infection respiratoire,
- 2 Sujets contacts Covid-19* à risque modéré ou élevé lorsqu'ils sont en contact avec d'autres personnes.

➤ **Les professionnels de santé exposés aux personnes symptomatiques ou à risque, pour se protéger :**

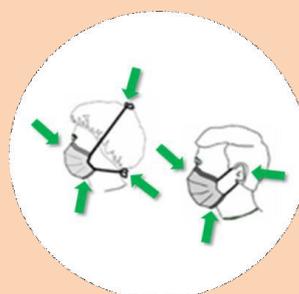
Le masque chirurgical les protège lorsqu'il sont exposés à des gouttelettes potentiellement infectieuses.

*Sujet ayant prodigué directement des soins ou assisté à des soins à un

Comment positionner le masque chirurgical ?

Le masque chirurgical doit être **CORRECTEMENT positionné** :

- couvrir le nez et le menton
- attacher correctement les liens



- **NE PLUS TOUCHER LE MASQUE UNE FOIS POSITIONNÉ**
- changer le masque :
 - **dès qu'il est humide** (toux, éternuements),
 - **toutes les 3 heures** s'il reste sec selon les préconisations du fabricant.

Où éliminer le masque usagé ?

Dans la **filière spécifique** des déchets associés aux soins à risque infectieux (DASRI).



➤ Réaliser une **HYGIÈNE DE MAINS (PHA)** **après** avoir ôté le masque et l'avoir éliminé

Conduite à tenir – Symptôme évocateur



Conduite à tenir devant l'apparition de symptômes* évocateurs d'une infection à coronavirus

Le premier cas est un professionnel de santé



- 1 Mettre un masque chirurgical dès les premiers symptômes et effectuer une hygiène des mains
- 2 Alerter sans délai son supérieur 
- 3 Quitter la structure et rejoindre son domicile
- 4 Rester au domicile en attendant le dépistage
- 5 Appeler l'IDE en hygiène de territoire



*** toux, dyspnée, maux de têtes, fièvre**